



13 DÉCEMBRE 2004

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 13 décembre 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DESORMAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 13 DÉCEMBRE 2004 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2004

## 13 DÉCEMBRE 2004

### **2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2004-12-554 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2004

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2004-12-555 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 9 DÉCEMBRE 2004

2004-12-556 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2004

### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

N. M. 4.1 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR DONALD DEMERS

N. M. 4.2 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INDÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PATRICK CHARBONNEAU

N. M. 4.3 *JOURNAL L'EXPRESS* : CAHIER DE NOËL

### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-03 AFIN D'Y AJOUTER LES DISPOSITIONS SUIVANTES : A) PROHIBER LA CONSTRUCTION D'UN HÉLIPORT EN TANT QUE CONSTRUCTION ACCESSOIRE À UN USAGE HABITATION ; B) DÉTERMINER LES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION ET À L'AUTORISATION D'UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL, VISANT LA PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE OU ÉLECTRIQUE, EXCLUANT LES THERMOPOMPES.

### **6. RÈGLEMENTS**

2004-12-557 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 894-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2005 »

### **7. AFFAIRES COURANTES**

## 13 DÉCEMBRE 2004

### 7.1 *TRÉSORERIE*

- 2004-12-558 7.1.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 568-87, 605-88, 616-88, 626-89, 765-94 ET 890-2004)
- 2004-12-559 7.1.2 RÉOLUTION DE CONCORDANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 568-87, 605-88, 616-88, 626-89, 765-94 ET 890-2004)
- 2004-12-560 7.1.3 RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 568-87, 605-88, 616-88, 626-89, 765-94 ET 890-2004)
- 2004-12-561 7.1.4 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-12-562 7.1.5 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-12-563 7.1.6 ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-12-564 7.1.7 ACHATS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2004

### 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

- 2004-12-565 7.2.1 AVIS DE CHANGEMENTS NUMÉROS 13 À 16 - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE CHAUSSÉE DANS LE SECTEUR DE LA MONTAGNE

### 7.3 *URBANISME*

### 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

### 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

### 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

- N. M. 7.6.1 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE AUTO FORD CROWN VICTORIA 2004

13 DÉCEMBRE 2004

- 7.7 ***DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE***
- N. M. 7.7.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELATIVE AU SITE OLYMPIQUE DANS UN PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ
- N. M. 7.7.2 PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ DANS LE DOSSIER DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE
8. **DIVERS**
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 10.1 DÉPÔT DE LA DÉCISION RENDUE PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU DOSSIER DE MONSIEUR ROBERT LAPORTE ET DE MADAME LISE BOULANGER
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2004-12-566 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2004-12-553**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 13 décembre 2004 avec la modification suivante :

- le sujet numéro 7.6.1 est reporté à une séance subséquente.

**ADOPTÉ**

13 DÉCEMBRE 2004

**2004-12-554**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2004.

**ADOPTÉ**

**2004-12-555**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 9 DÉCEMBRE  
2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 9 décembre 2004 au montant de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TRENTE-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (499 035,91 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M**

Madame Pauline Quinlan, mairesse, se retire de son siège après avoir souligné une possibilité de conflit d'intérêt dans l'un des sujets traités dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme.

13 DÉCEMBRE 2004

**2004-12-556**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7  
DÉCEMBRE 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 7 décembre 2004 sauf pour ce qui est de la résolution numéro 04-340 pour laquelle le Conseil rendra sa décision à une assemblée subséquente.

**ADOPTÉ**

**N. M**

Madame Pauline Quinlan, mairesse, réintègre son siège.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE  
MONSIEUR DONALD DEMERS**

Monsieur le Conseiller **DONALD DEMERS** dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INDÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE  
MONSIEUR PATRICK CHARBONNEAU**

Monsieur le Conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

13 DÉCEMBRE 2004

**N. M**

**JOURNAL L'EXPRESS : CAHIER DE NOËL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003 AFIN D'Y AJOUTER LES DISPOSITIONS SUIVANTES : A) PROHIBER LA CONSTRUCTION D'UN HÉLIPORT EN TANT QUE CONSTRUCTION ACCESSOIRE À UN USAGE HABITATION ; B) DÉTERMINER LES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION ET À L'AUTORISATION D'UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL, VISANT LA PRODUCTION D'ÉNERGIE THERMIQUE OU ÉLECTRIQUE, EXCLUANT LES THERMOPOMPES.**

Monsieur le Conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage 876-2003 afin d'y ajouter les dispositions suivantes : a) prohiber la construction d'un héliport en tant que construction accessoire à un usage habitation ; b) déterminer les normes relatives à l'implantation et à l'autorisation d'un équipement accessoire à un usage résidentiel, visant la production d'énergie thermique ou électrique, excluant les thermopompes.

**2004-12-557**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 894-2004 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2005 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2004-12-523 dispensant le greffier de faire la lecture lors de son adoption ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 894-2004 intitulé « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2005 ».

**ADOPTÉ**

13 DÉCEMBRE 2004

**2004-12-558**

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 568-87, 605-88, 616-88, 626-89, 765-94 ET 890-2004)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlement numéros 568-87, 605-88, 616-88, 626-89, 765-94 ET 890-2004 ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$)** datée du 11 juillet 2005 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX OFFERT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>COÛT RÉEL</b>
Financière Banque nationale	98,7990	279 000 \$	2,50000%	2006	3,72916%
		289 000 \$	2,60000%	2007	
		302 000 \$	3,05000%	2008	
		313 000 \$	3,35000%	2009	
		653 000 \$	3,65000%	2010	
Valeurs mobilières Banque laurentienne Inc ; Scotia capitaux Inc. ; R.B.C. Dominion valeurs mobilières Inc	98,7000	279 000 \$	2,55000%	2006	3,75795%
		289 000 \$	2,65000%	2007	
		302 000 \$	3,05000%	2008	
		313 000 \$	3,30000%	2009	
		653 000 \$	3,65000%	2010	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,66800	279 000 \$	2,50000%	2006	3,77107%
		289 000 \$	2,60000%	2007	
		302 000 \$	3,05000%	2008	
		313 000 \$	3,35000%	2009	
		653 000 \$	3,65000%	2010	
CIBC marchés mondiaux inc	98,64500	279 000 \$	2,50000%	2006	3,80897%
		289 000 \$	2,65000%	2007	
		302 000 \$	3,05000%	2008	
		313 000 \$	3,35000%	2009	
		653 000 \$	3,70000%	2010	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Financière Banque nationale s'est avérée la plus avantageuses ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 DÉCEMBRE 2004

QUE l'émission d'obligations au montant de **UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$)** de la Ville de Bromont soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Madame Diane Dufresne, trésorière, soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, Madame Diane Dufresne, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

**ADOPTÉ**

**2004-12-559**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 568-87, 605-88, 616-88, 626-89, 765-94 ET 890-2004)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$)** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>RÈGLEMENTS NUMÉROS</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
568-87	24 500 \$
605-88	81 600 \$
616-88	30 600 \$
626-89	1 224 400 \$
765-94	226 900 \$
890-2004	248 000 \$

13 DÉCEMBRE 2004

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlement d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant compris dans l'émission de **UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$)** :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 11 janvier 2005 ;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci.

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transaction à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS ;

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électronique de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont  
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 11 juillet et le 11 janvier de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, qu'elles puissent être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par la trésorière, Madame Diane Dufresne, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

**ADOPTÉ**

13 DÉCEMBRE 2004

**2004-12-560**

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE SUITE À UNE ÉMISSION  
D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION HUIT CENT  
TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$) À LA SUITE DE  
DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 568-87, 605-88, 616-88, 626-89, 765-94 ET 890-2004)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de **UN MILLION HUIT  
CENT TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (1 836 000 \$)** en vertu  
des règlements la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme  
plus court que le terme prévu numéros 568-87, 605-88, 616-88, 626-89,  
765-94 et 890-2004, dans les règlements, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 11 janvier 2005. En ce qui regarde  
les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6  
(six) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits  
amortissements pour les règlements numéros 765-94 et 890-  
2004 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou  
partie de la balance de l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**2004-12-561**

**ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DES  
PARCS, EXERCICE FINANCIER 2004**

ATTENDU la résolution 2004-01-013 ;

ATTENDU QUE la somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$)**  
pour le parc du Mont Gale ne sera pas utilisée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds des parcs pour un  
montant de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$)**.

**ADOPTÉ**

13 DÉCEMBRE 2004

**2004-12-562**

**ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LA RÉSERVE  
FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2004**

ATTENDU la résolution 2004-01-016 ;

ATTENDU le financement par la réserve financière et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

<b>Service</b>	<b>Description</b>	<b>Montant alloué</b>	<b>Montant nécessaire</b>	<b>Écart</b>
Gestion du territoire	Modification chloration Réservoir Berthier	22 500\$	19 160\$	3 340\$
Gestion du territoire	Modification conduite auxiliaire de la distribution de l'eau	10 000\$	7 622\$	2 378\$
Gestion du territoire	Partage des données, bornes incendie et analyseur d'ozone	32 100\$	8 281\$	<u>23 819\$</u>
				<u>29 537.\$</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M.LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par la réserve financière pour un montant de **VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT DOLLARS 29 537.00 \$**).

**ADOPTÉ**

**2004-12-563**

**ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE  
FINANCIER 2004**

ATTENDU les résolutions numéros 2004-01-012, 2004-08-391, 2004-11-484;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

13 DÉCEMBRE 2004

Service	Description	Montant Alloué	Montant Nécessaire	Écart
Finance	Équipements informatiques	58 790\$	20 995\$	(37 795\$)
Travaux publics	Poste de pompage #5	-	3 708\$	3 708\$
Travaux publics	Étude site des neiges	-	4 072\$	4 072\$
Travaux publics	Étude poste de pompage #9	-	18 202\$	18 202\$
Gestion du territ.	Relocalisation accès C.I.E.	16 085\$	23 431\$	7 346\$
Loisir	Éclairage à l'aréna	77 550\$	84 230\$	6 680\$
Urbanisme	Logiciel permis	9 020\$	7 076\$	<u>(1 944\$)</u>
				269\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **DEUX CENTS SOIXANTE-NEUF DOLLARS (269 \$)** au fonds de roulement et que la dite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que le dit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

**ADOPTÉ**

### 2004-12-564

#### ACHATS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2004

ATTENDU QUE les immobilisations ci-dessous seront financées à même le budget 2004 :

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart
Gestion du territoire	Rue Pacifique es (travaux d'infrastructures)	33 066\$	37 745\$	4 679\$
Travaux publics	Intersection Carrière et Shefford Shefford	40 300\$	52 040\$	<u>12 040\$</u>
				6 719\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
 APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires et à financer la dépense en immobilisation pour un montant de **SEIZE MILLE SEPT CENT DIX-NEUF DOLLARS (16 719 \$)**.

**ADOPTÉ**

13 DÉCEMBRE 2004

**2004-12-565**

**AVIS DE CHANGEMENTS NUMÉROS 13 À 16 – RÉHABILITATION  
DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE  
CHAUSSÉE DANS LE SECTEUR DE LA MONTAGNE**

ATTENDU QUE le projet de réfection d'aqueduc a demandé des ajustements, améliorations et imprévus durant la construction du chantier exprimés sous forme de directives de changements ;

ATTENDU QUE le consultant Teknika et la Ville de Bromont ont vérifié et validé ces directives ;

ATTENDU QUE ces avis de changement constituent un ajout au contrat d'une valeur de **DIX NEUF MILLE CINQUANTE DEUX DOLLARS ET DIX NEUF CENTS (19 052,19 \$)** taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les avis de changement no 2 à 12 relatifs au projet de réfection d'aqueduc dans le secteur de la montagne pour une somme de **DIX NEUF MILLE CINQUANTE DEUX DOLLARS ET DIX NEUF CENTS (19 052,19 \$)** taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE AUTO FORD  
CROWN VICTORIA 2004**

Le sujet numéro 7.6.1 est reporté à une séance subséquente.

**N. M.**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELATIVE AU SITE  
OLYMPIQUE DANS UN PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

13 DÉCEMBRE 2004

**N. M**

**PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ DANS LE DOSSIER DU PARC  
INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION RENDUE PAR LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
RELATIVEMENT AU DOSSIER DE MONSIEUR ROBERT LAPORTE  
ET DE MADAME LISE BOULANGER**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame St-Louis remercie le Conseil d’avoir donné l’avis de motion d’un règlement prohibant la construction d’un hélicoptère.
- Monsieur Luc Bougie demande pourquoi la décision relative au projet de construction domiciliaire «Rive gauche » est reportée à une séance subséquente.

**2004–12–566**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la présente assemblée soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER